

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SECONDE MAIN : L'ALLIANCE DU COMMERCE PUBLIE SON ÉTUDE JURIDIQUE
POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU COMMERCE DE MODE DANS LEUR STRATÉGIE



L'Alliance du Commerce publie une étude juridique sur les enjeux de la vente de vêtements de seconde main afin d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement durable et de diversification d'activité.

Revendre les vêtements que l'on ne porte plus et en acheter d'autres d'occasion est complètement entré dans les usages des Français (+ de 15 millions d'acheteurs en 2020) et **la seconde main a le vent en poupe !**

Consommation éco-responsable, prix attractifs, etc. : les motivations des acheteurs de seconde main sont nombreuses.

Du côté des entreprises, la vente de vêtements de seconde main participe à leur politique de développement durable et RSE, et représente une opportunité à saisir.

La seconde main leur permet par ailleurs de fidéliser leur clientèle, notamment à travers des actions de « *drive-to-store* » qui boostent les points de ventes physiques.

Ainsi, l'Alliance du Commerce a souhaité, avec son [étude juridique sur la vente des vêtements de seconde main](#), réalisée avec l'appui du cabinet FIDAL et le soutien du DEF1, apporter aux enseignes tous les éclairages essentiels à l'**intégration de la seconde main à leur 'business model'**.

Pour réussir ce nouveau défi, il est nécessaire de connaître de nombreuses règles et obligations juridiques complexes, qui diffèrent selon le mode d'exploitation choisi par l'enseigne : modèle B2C ('*business to consumer*') ou C2C ('*consumer to consumer*'), ce dernier se déployant via des plateformes d'intermédiation.

Explications claires, points de vigilance, etc. : l'Alliance du Commerce décrypte la réglementation en vigueur en matière de seconde main.

Seconde main : un marché en plein essor

Selon l'institut de données et d'études **Kantar** (Les achats de textile Seconde main, étude 2020) :

- Le marché de la seconde main s'élevait à 1,16 milliard d'euros en 2020.
- En France, il concernait 15,1 millions d'acheteurs.
- Les vêtements d'occasion représentaient 9,3% des dépenses d'habillement en 2020, contre 8,4% en 2019.
- Le marché des biens d'occasion (vêtements, livres, jouets, meubles, etc.) est estimé à **plus de 50 milliards d'euros d'ici 2023**.

« La seconde main est un nouveau marché qui séduit de plus en plus de Français et qui pourrait bien exploser dans les années à venir. Ainsi, il est essentiel pour les enseignes du commerce de la mode d'intégrer la vente d'occasion à leur business model, notamment pour booster le trafic en magasin.

Pour cela, il est primordial de connaître les règles et les obligations juridiques en la matière, parfois complexes. C'est pourquoi l'Alliance du Commerce a voulu offrir aux entreprises intéressées un document très pédagogique pour s'emparer de ce sujet qui est bien plus qu'une simple tendance de consommation », déclare Yohann PETIOT, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

Contact presse : Hélène Baratte, Responsable Communication de l'Alliance du Commerce
01 40 15 60 71 - 06 29 61 88 90 - hbaratte@alliancecommerce.org

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27 000 magasins et 180 000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne. Pour en savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/>